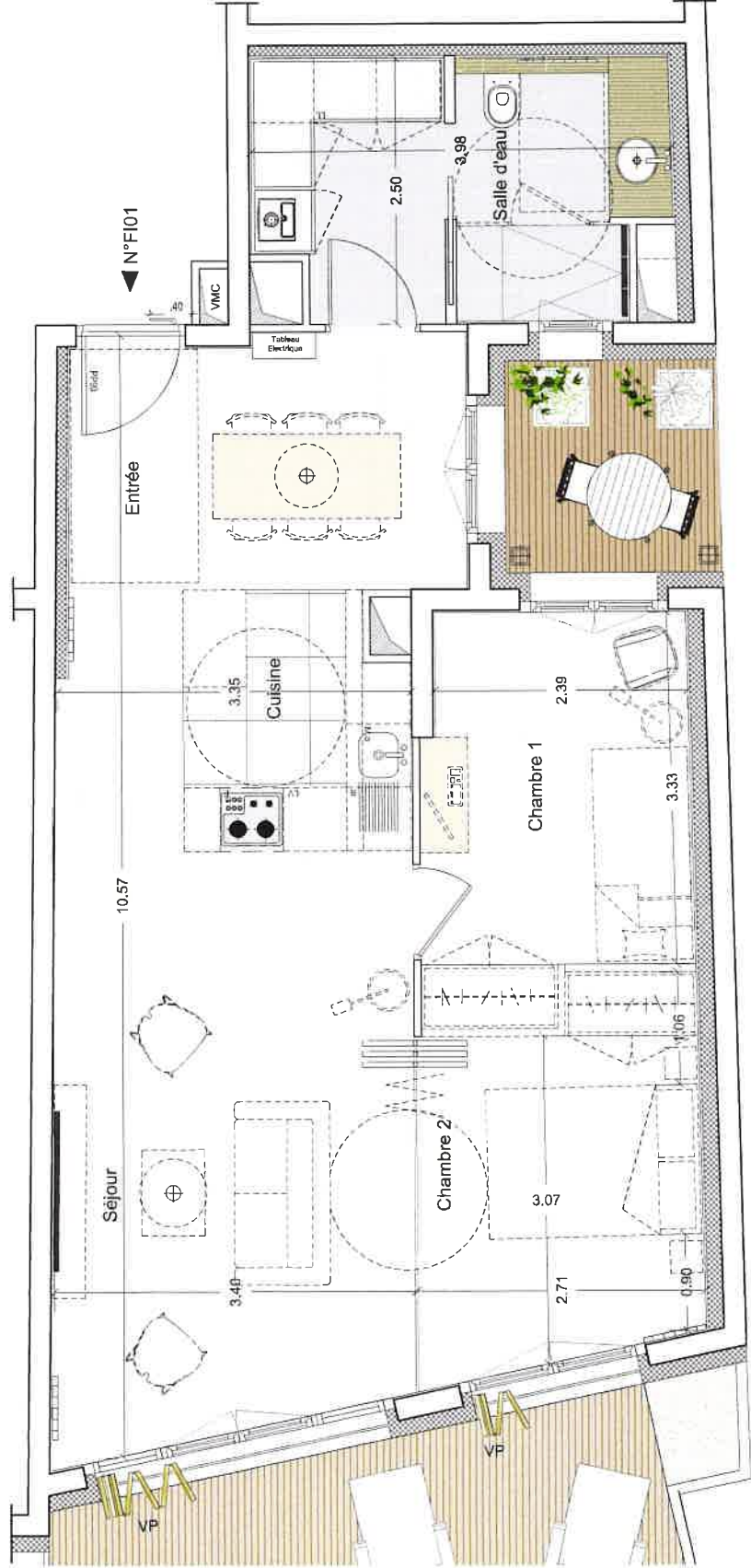
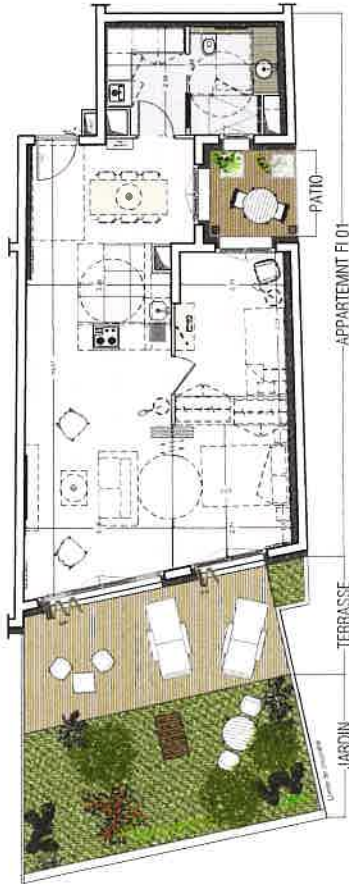


Volet Duplex : 1/2

3 PIECES
au RDC

F101



DES MODIFICATIONS SONT SUSCEPTIBLES D'ETRE APPORTEES A CE PLAN EN FONCTION DES NECESSITES TECHNIQUES OU REGULAIRES DE LA REALISATION TANT EN CE QUI CONCERNE LES DIMENSIONS LIBRES, QUE L'EQUIPEMENT LES SURFACES, LES HAUTEURS SOUS PLAFOND PEUVENT SUBIR UNE REDUCTION DE 5 CM DANS LES DUPLEX. LES HAUTEURS DE SEUILS OU DALLES INDIQUEES SONT APPROXIMATIVES. LES RETOMBES, FAUX PLAFONDS, TRAPPES DE VISITE, AINSI QUE L'EMPLACEMENT DES DESCENTES D'EAUX PLUVIALES, DES EQUIPEMENTS SANITAIRES NE SONT PAS TOUS FIGURES OU LE SONT A TITRE INDICATIF. LE NOMBRE, LA TAILLE ET L'EMPLACEMENT DES RADIATEURS SONT DONNES A TITRE INDICATIF. LE MOBILIER EST REPRESENTE A TITRE INDICATIF.



Volet Duplex : 2/2

3 PIECES au RDC	F101
PIECE DE VIE	36.03 m ²
SALLE D'EAU	9.14 m ²
CHAMBRE 1	9.30 m ²
CHAMBRE 2	9.21 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE	63.68 m²
PATIO	4.05 m²
TERRASSE	15.79 m²
JARDIN	22.01 m²



LEGENDE

Repérage indicatifs des équipements

LL : Lave linge F : Four

LV : Lave vaisselle M.o : Micro-onde

R : Réfrigérateur - ϕ : Attente alim. L.L./L.V

Stores

V.P: Volets Persiennes

V.L.O: Volets à lamelles orientables

Gc: Garde corps

Radiateur

Sèche serviette

Retombée de poutres

Ameublement à titre indicatif

Tableau électrique

Chaudière

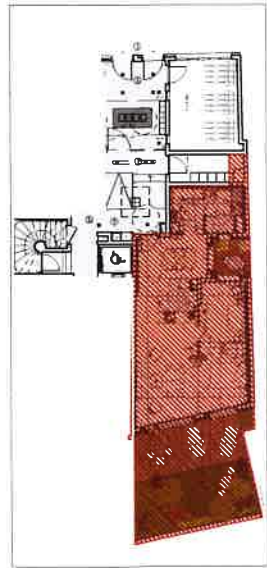
Hauteur sous plafond des pièces principales sans mention particulière : 2,20m

Echelle 0 0,5 1m

Date
16/01/2018

Indice : 2

DES MODIFICATIONS SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE APPORTÉES À CE PLAN EN FONCTION DES NECESSITES TECHNIQUES OU REGLEMENTAIRES DE LA REALISATION TANT EN CE QUI CONCERNE LES DIMENSIONS LIBRES, QUE L'EQUIPEMENT, LES SURFACES, LES HAUTEURS SOUS PLAFOND PEUVENT SUBIR UNE REDUCTION DE 5 CM DANS LES DUPLEX. LES HAUTEURS DE SEUILS OU D'ALLEGES INDIQUEES SONT APPROXIMATIVES. LES RETOURNEES, FAUX PLAFONDS, TRAPPES DE VISITE, ANS QUE L'EMPLACEMENT DES DESCENTES D'EAUX PLUVIALES DES EQUIPEMENTS SANITAIRES NE SONT PAS TOUTS FIGURES OU LE SONT A TITRE INDICATIF. LE NOMBRE, LA TAILLE ET L'EMPLACEMENT DES RADIATEURS SONT DONNES A TITRE INDICATIF. LE MOBILIER EST REPRESENTE A TITRE INDICATIF.



Plan de repérage